

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 50 / 2020

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le Lundi 30 Novembre ,

En exercice : 27

De Présents : 26

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSE Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara-M. CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne

Procurations : M. FRELIER Laurent donne procuration à M. SANTONI Jean-

. Etaient absents excusés- néant.

**Délibération portant sponsoring de la Team Maxicable Racing et participation financière pour l'année 2020-2021, sur le budget primitif 2020 de la Commune .**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. BENEDETTO Nicolas ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose que la Team maxicable racing est un équipage de deux jeunes sur une Peugeot 106 S16, il s'agit de messieurs ARRIGHI et DEPLANQUE, qui envisagent de participer à une saison de rallye auto 2020-2021 dans le Var et le 06. A la recherche de sponsor pour équilibrer leur budget, ils ont contacté la commune car originaire de celle-ci.

Il est proposé de verser la participation de la commune à hauteur de 500 €

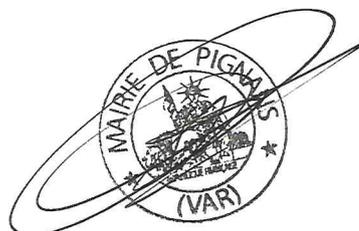
Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de voter un montant de participation de 500 € au titre d'un sponsor de la commune
- de financer ce montant d'aide sur le chapitre 65 article 6574 sur le budget primitif 2020 de la Commune .

Le Conseil municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après délibérations décide à l'unanimité de participer à hauteur de 500 € au titre du sponsoring tel que proposé sur le budget primitif 2020 de la commune au chapitre 65, article 6574.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

**BRUN Fernand**  
**Maire de PIGNANS**



BRUN  
Fernand  
Maire de PIGNANS